Samedi 5 octobre 2019

## Chaumont et arrondissement

Bourdons-sur-Rognon - Biesles

-POLÉMIQUE

# L'implantation d'éoliennes vécue comme un scandale

Un projet de parc éolien de treize éoliennes est prévu entre Biesles (huit) et Bourdons-sur-Rognon (cinq).
Pour cette dernière commune, les élus ainsi que ceux de la communauté de communes Meuse Rognon s'y opposent.
Pourtant, le processus avance comme si de rien n'était. Une réunion d'information a démonté les rouages
de ce modèle énergétique.

amedi soir, face à une trentaine d'habitants de Bourdons-sur-Rognon, les différentes associations en lutte contre les projets éoliens se sont appliquées à démonter leur inutilité voire leur dangerosité. Pourtant, il est extrêmement difficile d'aller contre tellement les montages des sociétés et financiers sont compliqués. Les arcanes de l'éolien sont si nébuleux qu'il échappe aux habitants des territoires qui ne font que subir une réelle pollution. Le tout est englobé dans un lot de contre-vérités. Ce sont les mots des cinq associations présentes.

Le premier mensonge dénoncé est la nécessité, pour la France, de décarboner sa production d'électricité. Or, elle l'est déjà à 90 %, plaçant la France parmi les meilleurs en Europe, avec la Suède et la Norvège. La France n'émet que 0,087 % du CO2 produit au niveau mondial grâce au développement du nucléaire et ses zéro émissions de carbone. Pour les associations, « dans sa production d'électricité, la France est très vertueuse. L'implantation d'éoliennes ne se justifie donc pas ». Deuxième incongruité : pour des raisons de vent trop fort ou trop faible, de l'incapacité de stocker de l'électricité au moment de faibles consommations, une éolienne



Trois des cinq associations, Ciel Sud-Haute-Marne, les Amis de l'abbaye de Septfontaines, les Amis d'Oudincourt, les Amis de Reynel et Van d'Osier, aux côtés de Gilles Berthet.

ne fonctionne que 22,6 % du temps. Alors, les associations s'interrogent : « Pourquoi de tels investissements pour si peu de rentabilité ? Heureusement que l'argent public, celui du contribuable, vient en secours. » D'ailleurs, l'éolien se nourrit « grassement » de l'argent public via la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

et quatre réserves.

l'arrêté préfectoral.

Le mot du maire

Gilles Berthet, maire de Bourdons, a rappelé que le conseil

municipal s'oppose au projet mais « le projet se poursuit comme

si de rien n'était ». L'enquête publique a reçu un avis favorable

A la préfecture, la procédure a été prolongée de huit mois

« pour régler les problèmes ». Elle devait s'arrêter le 25 juin et

court donc jusqu'au 25 février. D'ici là, le maire en appelle à la

mobilisation « avant que le couperet final ne tombe ». Il pense à

(60 ct sur le gazole et 68 ct sur l'essence). Deux milliards par an vont au soutien à l'éolien. Sur cinq litres de carburant, 4 € part à l'éolien. Les associations se demandent si ces sommes ne seraient pas mieux utilisées dans des secteurs véritablement émetteurs de CO2 comme le transport et le logement. Troisième paradoxe : la Fran-

ce est, avec le Canada, les seuls pays exportateurs d'électricité. Or, vouloir en produire plus va contre le principe même de l'électricité qu'il est impossible de stocker. La production doit correspondre à la demande instantanée. Dans le cas contraire, « il existe des risques de black-out. L'électricité éolienne est une énergie instable et imprévisible et elle fait courir un risque au réseau de distribution ».

Les cinq associations concluent: « L'adhésion aux énergies nouvelles repose sur une double escroquerie. Une escroquerie intellectuelle autour du CO2 et une escroquerie politique qui fait croire que la France manque d'électricité. »

Frédéric Thévenin f.thevenin@jhm.fr

#### Des impacts multiples

D'après Jean-Louis François, les éoliennes ont un impact direct sur les paysages. Elles détruisent toutes les lignes de force et les points verticaux du fait de leur hauteur. Elles détruisent l'harmonie de la nature construite durant des millénaires avec des écrasements visuels, des modifications des perceptions, des incohérences. Avec son relief, ses vallées, la Haute-Marne est directement touchée avec un gâchis dans l'aspect visuel des villages. Face à des éoliennes démesurées, Bourdons se trouve pleinement dans ce cas.

Il prévient : « Lors de la mise en place du projet, les promoteurs cherchent toujours à minimiser cet impact grâce à des photos montage et des angles de prises de vues avantageux et rassurants. »

L'impact est également économique en enterrant toute volonté de développement touristique. Jean-Louis François le dit : « On vend notre paysage à des promoteurs argentés qui rendront un paysage défiguré. De plus, l'éo lien ne crée pas d'emplois locaux. Leur apport financier est un leurre. Les éoliennes font fuir les touristes en quête de tranquillité et de beauté. » L'impact sur la faune sauvage est davantage connu, sur les oiseaux, les insectes et les chauves-souris. Le milan royal est le plus souvent cité et il est sans doute le seul à pouvoir stopper un projet. Or, il est intéressant de constater que le projet de Bourdons note l'absence de cet oiseau (en migration ou en nidification) alors que sa présence est bien réelle.

Quant à l'impact sur la qualité de vie et la santé, il est « souvent sous estimé voire nié ». Le plus fréquent est les troubles du sommeil dus aux ondes et au bruit. Enfin, le patrimoine (maisons) en prend un coup après l'installation d'éolienne. De manière générale, il perd en attractivité avec des prix qui baissent de 26 à 40 %.



## Le projet de parc éolien Haut Chemin 2



Le projet de parc éolien Haut Chemin 2 est développé par la société RES depuis 2015 en extension du parc Haut Chemin, à Biesles.

Le projet de parc éolien Haut Chemin 2 est composé de treize éoliennes de 180 m de hauteur en bout de pales pour une puissance installée totale de 43 mégawatts. Huit éoliennes sont situées sur le territoire de la commune de Biesles et cinq éoliennes sur celui de la commune de Bourdons-sur-Rognon. Le chantier de ce parc durera entre un an et un an et demi. La production annuelle de ce futur parc est estimée à 92 gigawattheure. Il répondra ainsi à la consommation en électricité de 42 000 habitants. Le projet Haut Chemin 2 a fait l'objet d'une demande d'autorisation officielle en juillet 2017. Ce dossier a été jugé recevable par l'ensemble des services de l'Etat consultés à la fin de l'année 2018.

Retombées économiques

Une enquête publique relative à ce projet s'est tenue du 22 novembre 2018 au 21 décembre 2018. Elle s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur. Le dossier sera présenté en commission des

sites, à la fin de cette année ou au début de l'année 2020. RES versera chaque année un peu plus de 370 000 € d'impôts et taxes répartis entre le département, les intercommunalités et les communes. En vertu de la loi de finance pour 2019, 70 % de l'Imposition forfaitaire des entreprises de réseau (Ifer), reviendra au bloc communal. Ce montant était jusqu'à fin 2018, percu en intégralité par les communautés de communes. Depuis début 2019 et pour les installations réalisées postérieurement au 1er janvier 2019, les communes d'implantation au prorata du nombre d'éoliennes qu'elles accueillent, se répartiront 20 % du montant total du bloc communal. Une étude est menée afin que le projet éolien Haut Chemin 2 vienne soutenir le projet-pilote de station hydrogène de la communauté d'agglomération de Chaumont.

Frédéric Thévenin



Après 20 ans de fonctionnement, le démantèlement d'une éolienne coûte 300 000 à 500 000 € ; 250 000 pour la démolition et 200 000 € pour le béton et le chemin. Ce démantèlement revient à l'entreprise mais, généralement, elle n'existe plus après cessation d'activités. Du coup, il revient au propriétaire du foncier qui se déclare insolvable puis à la commune qui ne peut pas assumer et qui est mise sous tutelle de l'Etat. Autant dire que le démontage est plus qu'incertain.

### Les chiffres

### Déjà 333 éoliennes à moyen terme

Aujourd'hui, la Haute-Marne dénombre 174 éoliennes auxquelles il faut ajouter les 54 « *autorisées* » soit, à terme, 228. Mais, 105 demandes d'autorisations environnementales sont dans les tiroirs ; ce qui pourrait porter à 333 le nombre d'éo-

liennes sur le département.

L'impression de «sur-présence » ou d'invasion de la part de certains Haut-Marnais est d'autant plus réelle que les éoliennes ne sont pas réparties sur l'ensemble du territoire. Les zones de Colombey, Saint-Dizier avec la base aérienne, du futur parc national et de Natura 2000 (autour de Bourbonne-les-Bains) sont épargnées. A elle seule, la Haute-Marne accueille 2,8 % des éoliennes en France et atteindra rapidement les 4,2 %. La répartition sur le territoire national et régional est pour le moins inégal avec, par exemple, l'Alsace qui est totalement épargnée.

La politique énergétique de la France prévoit le triplement des parcs éoliens d'ici à 2035 et, du fait de sa faible population, de sa ruralité, de ses faiblesses économiques et de son faible attrait touristique, le département est très prisé par les opérateurs. La Haute-Marne pourrait ainsi se construire à l'image de l'Allemagne avec une éolienne tous les 4 km², ou une éolienne tous les 1,5 km sur le territoire disponible. Justement, avec le développement de l'éolien, le tarif de l'électricité est appelé à rejoindre celui de l'Allemagne qui est le plus haut en Europe. Le tarif actuel pourrait être multiplié

par trois.

Montage financier

Cas concret et vécu : la mise en place de six éoliennes de 2 MW d'H2Air coûte 17,15 millions d'euros. Avec un emprunt sur 70 % de la somme et un tarif d'achat garanti sur quinze ans, l'investissement est sans risque. Il faut sept ans pour amortir l'installation. De la 8° à la 19° année, le gain net est de 12 millions d'euros. Au passage, d'autres profitent du système : 8 500 € par éolienne et par an pour les propriétaires et/ou les exploitants du foncier, 3,8 millions d'euros à la collectivité sur 20 ans, 3,8 millions d'euros à la banque sur 25 ans et 5,9 millions au Trésor public sur 20 ans. Comment ne pas résister à ces sommes ?

A noter que les tribunaux sont saisis de cas de collusions chez de rares maires qui sont également propriétaires de terrains et de cas de pressions financières (enveloppe d'argent) et d'avantages matériels (pose gratuite de panneaux solaires). Le tout pour que les propriétaires ou riverains acceptent le projet.